



26 mai

2012

17h 30



[www.mscnantes.org](http://www.mscnantes.org)

## BULLETIN D'ENGAGEMENT 10 km de Nantes-44-Pays de la Loire

Nom : ..... Prénom.....

Année de naissance..... Catégorie..... Sexe :  H  F

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Téléphone..... E mail.....

Licencié FFA :  oui  non

N° de licence..... (photocopie licence obligatoire)

Club.....

Non licencié - date du certificat médical .....



### Droit d'inscription - Inscription :

- Licencié FFA 6 €
- Autre licence et non licencié : 8 €
- Je suis licencié(e) FFA, je joins une photocopie de ma licence ou de mon pass running en cours
- Je ne suis pas licencié(e) FFA, je joins un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.

### Modalités de paiement

- Par chèque bancaire à l'ordre de : MS chantenay
- ou par carte bancaire pour inscription à partir du site [www.mscnantes.org](http://www.mscnantes.org)

### A renvoyer impérativement avant le 24 mai 2012 à :

M. Patrick ROUXEL  
MS Chantenay  
7 rue Olivier Evans  
44300 Nantes  
Tél 02 40 49 51 22

### ORGANISATION

**Départ** : 17h 30 heures  
Stade de La Durantière Nantes

**Remise des dossards** à partir de 15 heures  
au stade de La Durantière Nantes

### IMPORTANT :

Je reconnais et accepte que par le seul fait de mon inscription, je m'engage à me soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement du 10 km de Nantes-44-Pays de la Loire, consultable sur le site : [www.mscnantes.org](http://www.mscnantes.org)

### CNIL

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.



Date : .....

Signature  
(du représentant légal pour les mineurs)

### RESPONSABILITE CIVILE DES ORGANISATEURS

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et celle de leurs préposés (art. 8 règlement de la course)

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.